Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 147 du 6 septembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 14

CIRCULAIRE N° 1359/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR

relative au concours sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur principal en 2020.

Du *29 août 2019*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES :

sous-direction « ressources humaines »

CIRCULAIRE N° 1359/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR relative au concours sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur principal en 2020.

Du 29 août 2019

NOR A R M E 1 9 5 5 2 3 3 C

Référence(s) :

- Décret N° 2008-942 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des ingénieurs militaires des essences.
- Arrêté du 24 septembre 2009 relatif aux conditions d'aptitude exigées des candidats aux concours de recrutement dans les corps des ingénieurs militaires des essences et des sous-officiers du service des essences des armées.
- Arrêté du 01 septembre 2015 relatif au recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences.

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- Circulaire N° 1325/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 25 juin 2018 relative au concours sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur principal en 2019.

Référence de publication :

---

1. Un concours sur titres, selon les dispositions du 2° de l'article 4. du décret de référence, pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences (IME) sera organisé en 2020.

Ce concours se déroulera les 25 et 26 mars 2020, à la direction centrale du service des essences – Fort de Vanves – Malakoff (92).

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature ;
- une lettre de motivation ;
- un certificat médical établi par un médecin des armées précisant l'aptitude au recrutement dans le corps des IME et l'aptitude à faire campagne ;
- un état signalétique et des services ;
- une habilitation d'accès aux informations classifiées « confidentiel défense » en cours de validité ;
- une demande de bulletin n° 2 du casier judiciaire dûment complétée ;
- les photocopies des bulletins de notation des 5 dernières années ;
- une copie soit du diplôme d'ingénieur soit une attestation de réussite de la scolarité à l'école navale ou à l'école de l'air ou à l'école spéciale militaire de Saint Cyr ;
- un état des récompenses et des sanctions.

Le dossier, complété du visa du directeur des ressources humaines de l'armée ou du service dont relève le candidat, devra être adressé par la voie hiérarchique, avant le 13 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction centrale du service des essences des armées
Bureau SDRH/GDC/PM/RFR
CASE N° 68
60, boulevard du Général Martial VALIN
CS 21623
75 509 PARIS CEDEX 15

2. La circulaire n° 1325/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 25 juin 2018 relative au concours sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur principal en 2019 est abrogée.

3. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour la ministre des armées et par délégation :

L'ingénieur en chef de 1re classe,
sous-directeur « ressources humaines »,

Luc MARGOTIN.

ANNEXE

ANNEXE I.

FICHE DE CANDIDATURE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INGÉNIEURS MILITAIRE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

ANNEXE